

1



40097 - 10110

1
2
3
4
5
6
7
8
9
19
11
12
13
14



19 de Paris *Hyldenmeister*
Rome 1844

1. (Kammer) Notice sur l'ouvrage: Grammaire arabe par Silvestre de Saey. (Extrait du Mag. Encyclop)
- 2 Saey Discours sur la Relation de l'Égypte par Abdallah
- 3 — Discours sur l'ouvrage de M. Abel Rémusat: Essai sur la langue et la littérature chinoises
- 4 — Discours sur les traductions des ouvrages écrits en langues orientales. (Extrait des discussions de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut.)
5. — Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom (Extrait du Moniteur. 1809)
6. — Lettre de l'éditeur du Moniteur sur l'Étymologie du nom des Assassins. (Extr. du Mon.)
7. Rousseau Mémoires sur les Ismaélites et les Mosais de Syrie avec des notes par J. de S. (Extr. des Annales des Voyages)
8. Saey Nouveaux Renseignemens sur les Opérations militaires des Wahabites. (Extr. des Annales des Voyages)
- 9 — Notice de l'ouv. Recherches critiques et historiques sur la langue et la lit. de l'Égypte p. Decaumont (Extr. de M. E.)
10. — Notice de l'ouv. Mémoires geogr. et hist. sur l'Égypte par Astruc. Premier — Second Extrait
11. — Notice de l'ouv. L'Appréciation du Monde p. Michel Perre (Extr. du Mag. Enc.)
- 12 — Notice de l'ouv. Annonciade &c. &c.
- 13 — Notice de l'ouv. Description de quelques monnaies pp. Fränk. Kasan 1808. (Extr. du Mag. Encycl)
14. — N. de l'ouv. Ancient Alphabets par Kemmerer (Extr. du Magazine Encycl)





NOTICE DE L'OUVRAGE

INTITULÉ :

GRAMMAIRE arabe à l'usage des Elèves de l'Ecole
spéciale des langues orientales vivantes ; par A. I.
SILVESTRE DE SACY (*). Deux volumes in-8.°,
avec figures. A Paris, de l'imprimerie impériale,
1810.

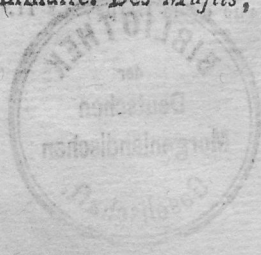
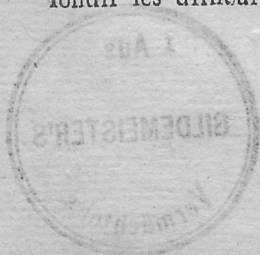
C'est avec un véritable plaisir que nous annonçons
au monde savant la publication d'un ouvrage attendu
depuis longtemps avec la plus vive impatience, par
tous les amateurs de la littérature orientale. Cette
Grammaire, entreprise, comme le titre et la préface
nous l'apprennent, pour l'usage des élèves de l'Ecole
spéciale des langues orientales vivantes, établie près
la Bibliothèque impériale, est devenue, sous la plume
de l'auteur, un ouvrage considérable ; et, quoique ve-

(*) Cette Notice est extraite du *Magasin Encyclopédique*,
Journal pour lequel on s'abonne chez J. B. SAROU, Imprimeur,
rue de la Harpe, n.° 11.



nant à la suite d'une foule de grammaires arabes, elle paroît entièrement neuve par la manière savante avec laquelle elle est traitée, et ne laisse plus rien à faire à ceux qui voudroient dorénavant s'occuper du même sujet. Aussi cet ouvrage, modestement destiné par l'auteur au simple enseignement des jeunes Orientalistes, nous paroît-il plutôt un livre éminemment classique, où les professeurs les plus habiles trouveront encore à s'instruire, en même temps qu'ils admireront la sagacité avec laquelle M. Silvestre de Sacy a su lever et éclaircir toutes les difficultés de la langue arabe, qui jusqu'à ce jour n'avoient été qu'effleurées.

Pour être en état d'apprécier dans toute son étendue le mérite de cet important ouvrage, il ne suffit pas d'avoir acquis une teinture légère de la grammaire arabe; il ne suffit pas de connoître les livres élémentaires de ce genre, qui depuis deux siècles ont été publiés en Europe; il faut avoir consacré plus d'un lustre à l'étude d'une langue dont la grammaire est la plus systématique, mais aussi la plus difficile, entre toutes celles des langues de l'Orient. Il faut connoître surtout les difficultés sans nombre, les longueurs effrayantes contre lesquelles ont à lutter même les Orientaux qui désirent se procurer une connoissance raisonnée de la langue arabe, et qui, pour se conduire dans l'inextricable labyrinthe des règles grammaticales, telles qu'elles sont établies dans leurs livres élémentaires, n'ont d'autre fil que les leçons des professeurs, *Khodjas* et *Moderris* du Caire et de Constantinople. Il n'est pas rare de trouver, dans la capitale de l'Empire Ottoman, des écoliers de quarante et cinquante ans, toujours occupés à approfondir les difficultés de la grammaire. Des *Mustis*,



des hommes de loi consacrent à cette étude tout le temps qu'ils peuvent dérober aux occupations de leurs places; quelquefois même des ministres d'état assignent des heures marquées à leurs *Khodjas*, qui viennent, jusques dans les bureaux, leur donner des leçons de grammaire.

La longueur interminable de ces cours d'arabe, est moins due encore à la foule d'ouvrages réputés classiques qu'il faut avoir étudiés avec leurs commentaires, qu'au manque de clarté dans la plupart des définitions grammaticales, et surtout au défaut d'ordre et de méthode dans l'enseignement, trop scrupuleusement calqué sur les formes anciennement consacrées dans les écoles, par les premiers grammairiens arabes.

Déjà l'on avoit pu se faire en Europe une idée de ce système des grammairiens arabes par la méthode de Martello, dont M. Silvestre de Sacy donne un abrégé dans le quatrième livre de son ouvrage. Ce quatrième livre, pour être bien compris, exige une étude approfondie des trois premiers; et le rapprochement même de la méthode de M. Silvestre de Sacy, qui ramène le système grammatical de la langue arabe aux principes de la grammaire générale, avec la méthode de Martello, ne sert qu'à faire ressortir avec plus d'avantage celle du célèbre professeur. Aussi ne craignons-nous pas d'être accusés d'exagération en affirmant que sa grammaire sera pour les personnes qui cultivent la littérature arabe, ce que sont les méthodes de Port-Royal pour tous ceux qui étudient les lettres grecques et latines. Ajoutons que les auteurs de ces deux célèbres grammairiens ont trouvé la route frayée, et qu'ils ont eu à leur disposition des dictionnaires complets, et des

nomenclatures de tous les termes grammaticaux qu'il leur restoit seulement à bien définir, tandis que M. Silvestre de Sacy n'ayant pu trouver de secours de cette nature dans les lexiques arabes qui sont tous très-incomplets en cette partie, a dû commencer par déterminer lui-même la valeur et la véritable signification de la majeure partie des termes techniques; et qu'en vainquant cette difficulté, il a eu le mérite de composer le premier un glossaire pour l'intelligence des grammairiens et des scholiastes. Que de temps l'auteur n'a-t-il pas dû consacrer à approfondir tant d'ouvrages grammaticaux et les commentaires qui les accompagnent! Quelles difficultés n'a-t-il pas eu à vaincre pour dépouiller les scholiastes arabes, et en tirer les termes techniques, au nombre de plus de 700, qui, après avoir été d'abord tous définis et expliqués à leur place, se trouvent encore rangés alphabétiquement à la fin de chacun des volumes de ce bel ouvrage.

La Grammaire arabe de M. Silvestre de Sacy se compose de deux parties et de quatre livres. Le premier livre contient ce qui est relatif aux élémens de la parole et de l'écriture; le second, la partie étymologique ou la doctrine des diverses parties du discours, de leurs formes, variations et inflexions; le troisième et le quatrième sont consacrés à la syntaxe qui est exposée d'abord sous une forme analytique propre à l'auteur, et ensuite traitée, ainsi que nous l'avons déjà dit, suivant la méthode des grammairiens arabes. L'ordre et la clarté avec lesquels M. Silvestre de Sacy a distribué son travail, en augmentent infiniment le prix. En effet, chaque partie étant subdivisée en un très-grand nombre de paragraphes, et en numéros qui se suivent sans être

interrompus par la succession des livres et des chapitres, on conçoit quelle facilité il doit en résulter pour trouver tous les éclaircissemens dont on peut avoir besoin : de simples renvois à tels ou tels numéros suffisent pour indiquer les règles, toutes les fois qu'il se présente des occasions d'en faire quelque nouvelle application. M. Silvestre de Sacy a poussé l'attention jusqu'à marquer d'un astérisque les numéros sur lesquels l'élève ne doit pas d'abord s'arrêter.

Le premier livre qui traite des élémens de la parole et de l'écriture, est accompagné de huit planches. Les sept premières présentent des modèles de diverses écritures employées par les Asiatiques et les Africains, telles que le coufique, l'africain cursif, le caractère hébreu dont se servent les Juifs pour écrire l'arabe vulgaire, etc.; la huitième offre plusieurs sortes de chiffres parmi lesquels, outre le chiffre arabe formé des lettres de l'alphabet, et le chiffre indien vulgairement appelé *arabe*, on en remarque trois autres espèces; 1.^o le chiffre *gobâr* qui a un grand rapport avec le chiffre indien; 2.^o le chiffre *copte* employé en Egypte dans les livres de comptes par les Coptes qui sont, comme l'on sait, les intendants de toutes les terres et fermes; 3.^o le chiffre appelé *divani*, *destéri* ou *siakat*, employé actuellement à Constantinople par la chambre des comptes, et qui n'est qu'une manière abrégée d'écrire les numératifs arabes. Le texte même de ces expéditions du trésor public, s'écrit en persan avec un caractère particulier nommé *kirma*, d'où est venu probablement la dénomination de *carmatique*, appliquée par plusieurs Orientalistes à un certain genre de caractère arabe.

Après avoir parlé de l'écriture coufique et de l'écriture africaine, comme de deux anciens types desquels est dérivé le caractère arabe usité aujourd'hui et appelé *neskhi*, M. de Sacy donne de ce caractère un tableau très-détaillé, auquel est joint un alphabet harmonique arabe, hébreu et syriaque, destiné à montrer la grande affinité qui existe entre ces différents alphabets, et la manière dont on applique les lettres hébraïques et syriaques à écrire l'arabe. On voit encore aujourd'hui, dans ces deux alphabets, les lettres rangées suivant le même ordre qu'elles occupoient autrefois dans l'alphabet arabe, ordre conservé pour exprimer les valeurs numériques, et retracé par la formule connue *Abdjed*, *hévèz*, etc. Quant à la manière de rendre la valeur des lettres arabes en français, M. Silvestre de Sacy paroît être parti de ce principe, qu'il convient d'exprimer d'une manière uniforme les lettres arabes qui, bien que différentes par leurs signes, et probablement aussi par leur prononciation primitive, ne sont rendues aujourd'hui que par la même articulation. En applaudissant à ce principe qui épargne aux lecteurs européens, dans les traductions d'ouvrages orientaux, un grand nombre de signes inutiles qui ne font que hérissier les mots de consonnes accumulées, et fatiguer les yeux, nous le croyons cependant susceptible de quelque modification. Par exemple, nous admettons volontiers que le *dzal* et le *dha* prononcés généralement *za*, soient rendus par le même signe *z*; mais nous voudrions que le *kef* fût distingué du *caf*, le *ha* du *hé*; et que ces lettres, puisque les articulations en sont essentiellement différentes, ne fussent pas exprimées indistinctement, les deux premières par un *k* et les deux autres par un *h*, et ainsi de quelques autres. Au

reste, il ne faut pas croire que les savans orientaux eux-mêmes soient tous d'accord sur la manière de prononcer certaines lettres; il est même difficile de se faire une idée du raffinement qu'ils ont mis à en déterminer la prononciation. Que le lecteur jette les yeux sur le quarante-neuvième numéro de la grammaire que nous analysons, et il y verra que la seule lettre *noun* (*n*) peut être prononcée de cinq manières différentes. Or, chacune de ces nuances est exprimée par un terme technique particulier, et indiquée par un signe différent placé sur cette consonne. Ceci a lieu surtout dans les exemplaires soignés du Coran. Ces signes et plusieurs autres qui se rencontrent dans divers manuscrits coufiques et africains, avoient bien été observés par quelques grammairiens; mais M. Silvestre de Sacy est le premier qui en ait rendu un compte satisfaisant, ainsi que des différentes punctuations et des abréviations usitées dans le Coran.

Les cinq signes orthographiques, le *djezma*, le *teschdid*, le *hamza*, le *wesla* et le *medda* sont traités avec tout le détail possible; et ce sujet a fourni à M. Silvestre de Sacy des observations tout-à-fait neuves et piquantes, telles par exemple que celle qui a pour objet l'identité du *hamza* et du *ain*. Il en est de même de sa conjecture touchant l'addition de six nouvelles lettres à l'antique alphabet des Arabes qui, comme celui des Hébreux, n'avoit dans l'origine que 22 lettres; conjecture ingénieuse que M. Silvestre de Sacy a eu le plaisir de voir confirmée par la valeur cabalistique de certains mots qu'il a rencontrés en son chemin, tout en s'occupant de son grand travail sur la doctrine et l'histoire des Druzes. Puisque nous avons nommé cet ouvrage

que l'auteur vient de terminer, qu'il nous soit permis de l'annoncer comme un vaste trésor d'érudition orientale, qui ne sera pas moins précieux pour le monde littéraire que la savante et fidelle traduction d'Abd-allatif qui vient de paroître, travail immense qu'un orientaliste tel que M. de Sacy pouvoit seul entreprendre concurremment avec la grammaire que nous analysons, et avec plusieurs autres savans mémoires dont un seul eût semblé devoir occuper le temps qui lui a suffi pour achever tous ces ouvrages réunis.

Le second livre traite des différentes parties du discours. Les Arabes n'en reconnoissent que trois; 1.^o le *nom* qui comprend aussi les pronoms et les adjectifs; 2.^o le *verbe*; 3.^o la *particule* qui renferme l'article, la preposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. A cette division très-simple, et qui suffit pour classer les différentes parties du langage, M. Silvestre de Sacy a cru devoir préférer la division en neuf parties du discours, quoique la première soit plus près de la nature et peut-être même de la grammaire universelle.

Les Arabes ramènent tout au verbe, en quoi ils sont d'accord avec plusieurs grammairiens modernes qui croient que dans la formation de toutes les langues le verbe a précédé le nom, vu que les objets inanimés eux-mêmes doivent frapper l'homme de la nature comme s'ils étoient des êtres vivans et agissans. Cette opinion est directement contraire à celle des grammairiens de Port-Royal, qui réduisent tous les verbes, par une analyse philosophique, à un simple adjectif et à un auxiliaire, et décident ainsi pour la préexistence des noms.

Quoique tout bon Musulman dût être, ce semble,

de cette dernière opinion, vu qu'il est dit expressement dans le Coran que *Dieu a enseigné à Adam les noms de toutes choses*, les grammairiens Arabes n'en ont pas moins consulté la marche naturelle des étymologies de leur langue, en rapportant tout au verbe duquel ils font dériver les noms. M. Silvestre de Sacy rend à la classe des noms le *nom d'action* qu'Erpenius et tous les grammairiens qui l'ont suivi, avoient considéré comme le *mode infinitif* du verbe. En prouvant le peu de justesse de cette opinion, et ôtant au verbe arabe ce prétendu infinitif, M. Silvestre de Sacy lui rend en revanche les modes, tout-à-fait négligés jusqu'à présent par les grammairiens Européens qui ont traité de la langue arabe, ou plutôt déguisés par eux sous d'autres dénominations, telles que celles de *futur apocopé*, *antithétique*, *paragogique* d'Erpenius, qui ne sont que les modes *conditionel*, *subjonctif* et *énergique*: vérité que M. Silvestre de Sacy a démontrée jusqu'à l'évidence, par de nombreux exemples. On ne peut lui savoir trop de gré d'avoir accumulé ces exemples, surtout dans l'explication des temps dont le petit nombre fait proprement la partie foible de la langue arabe; quoique, par la disposition des mots dans cette langue, on réussisse à exprimer presque tous les temps qui se trouvent dans les idiômes les plus riches. C'est à ceux qui aspirent à devenir d'habiles traducteurs, à bien saisir toutes les nuances indiquées dans ces différens exemples.

La partie la plus intéressante de la grammaire arabe, celle qui traite des différentes formes de verbes et de leur conjugaison, a reçu tous les développemens dont elle est susceptible. Après avoir divisé les verbes en verbes actifs et passifs, M. Sil-

vestre de Sacy expose les raisons qui l'ont déterminé à préférer la dénomination de voix *subjective* et *objective* à celle de voix *active* et *passive* ; puis il présente le tableau de la conjugaison des différentes sortes de verbes, dans ces deux voix.

Les conjugaisons des verbes irréguliers, pour l'intelligence desquelles il faut avoir sans cesse présent à l'esprit un nombre infini de règles singulièrement abstraites, connues sous la dénomination de *canons* ou *règles de permutation des lettres foibles*, forment assurément la partie la plus difficile de la grammaire arabe. Il faut cependant de toute nécessité traverser ce désert ingrat et suivre ce chemin escarpé, pour atteindre aux hauteurs d'où l'œil embrasse avec satisfaction la vaste étendue de tout le système grammatical. Heureux ceux qui ne se laissent point effrayer par ces squelettes de conjugaisons et par ces fantômes de verbes *infirmes*, qui infestent le chemin ! Bientôt la route devient moins affreuse, en passant du domaine du *verbe* à celui du *nom*. Le voyageur, accoutumé aux formes européennes, se trouve en quelque sorte en pays de connoissance, et il se familiarise plus aisément avec les noms, malgré leur suite vraiment effrayante d'une trentaine de pluriels irréguliers.

Les Arabes, ramenant tout au verbe, comme nous l'avons dit précédemment, ont l'avantage d'en dériver les noms d'après des formes invariables et des catégories vraiment philosophiques. C'est ainsi que les noms d'*agent*, de *patient*, de *tems* et de *lieu*, de *qualité*, de *quantité*, d'*instrumens*, etc., ont des types communs sur lesquels tous les mots de la même espèce sont moulés d'une manière uniforme. Aussi ne connoissons-nous aucune langue dans la-

quelle la dérivation des noms repose sur une base aussi philosophique; et nous ne doutons pas qu'après un mûr examen de cette partie de la grammaire arabe, le lecteur ne pense comme nous à cet égard.

Erpenius et les grammairiens qui l'ont suivi, ont considéré les noms d'*agent* et de *patient* comme des participes actifs et passifs; mais, comme ces noms ne contiennent l'idée accessoire d'aucune circonstance de temps, M. Silvestre de Sacy croit avec raison que la dénomination de *participe* ne leur est pas propre, et il les nomme *adjectifs dérivés du verbe*. Ne pourroit-on pas les laisser tout simplement dans la classe des noms, où les Arabes les ont placés? En effet, *sarik* (*voleur*), *kâtib* (*écrivain*), *hâkem* (*commandant*), *kâzi* (*jugé*), *schéhîd* (*temoin*), *khabbaz* (*boulangier*), *khayyat* (*tailleur*), etc., semblent être de véritables noms et non des adjectifs. D'ailleurs un grand nombre de mots arabes qu'on pourroit d'abord hésiter à regarder comme noms, parce qu'ils ne peuvent se rendre par des noms en français, seront reconnus pour tels, si l'on veut les rapprocher d'autres langues où il existe effectivement des noms qui leur correspondent. Ainsi *Kâim* (*qui est debout*) ne peut se rendre par un nom en français, tandis qu'en latin on en trouve l'analogie, *stator*, qui est un véritable nom et non un adjectif. Nous en concluons que c'est particulièrement aux noms de *patient* et aux noms *relatifs* et *qualificatifs* que l'on doit donner la dénomination d'*adjectifs*, et que la plupart des noms d'*agent* peuvent être envisagés comme de véritables noms.

En traitant des cas, M. Silvestre de Sacy rappelle l'observation précédemment faite au sujet du verbe,

et qui tend à prouver que les trois cas ou inflexions de la déclinaison des noms arabes, appliqués à la conjugaison du verbe, servent à en former les modes; application ingénieuse dont nous sommes redevables aux grammairiens arabes, et qui jette un nouveau jour sur la nature des modes et des cas. Ces derniers se forment dans toutes les langues de deux manières, ou par des inflexions finales, ou par l'application d'une particule, tantôt préfixe, tantôt affixe. A en juger d'après la comparaison des déclinaisons dans les langues les plus cultivées et dans celles qui le sont moins, il nous paroît évident que dans toutes les langues on a commencé par exprimer les rapports des cas par des particules, et que le système des inflexions n'est dû qu'à la culture progressive d'une langue. Quant à cette assertion qu'il existe des langues presque sauvages qui abondent en inflexions, elle mériteroit d'être d'abord mieux examinée : peut-être trouveroit-on alors que toutes ces prétendues inflexions ne sont que des particules, fondues avec le nom auquel elles étoient primitivement attachées; ou bien l'on pourroit en inférer, que telle langue qui nous paroît encore barbare, après avoir été éminemment cultivée dans des temps très-anciens, seroit tombée en décadence par suite de quelques révolutions inconnues.

Pour se convaincre de la vérité de ce que nous venons d'avancer, on n'a qu'à suivre une langue dans sa formation, en remontant jusqu'à l'époque de son origine, et l'on trouvera que ses inflexions actuelles ne furent dans le principe que des particules séparées, qui finirent par s'amalgamer avec les mots et se combiner intimement avec eux. Pour en avoir un exemple aussi neuf que frappant, jetons les yeux

sur le turc qui a aujourd'hui trois cas formés par des inflexions, le *génitif*, le *datif*, et l'*accusatif*, tandis que l'*ablatif* se forme encore par une particule apposée. Eh bien! il en étoit de même des trois autres cas dans l'origine: car dans la langue du *Tchagataï*, le dialecte turc le plus ancien, ces mêmes cas sont formés par des particules apposées qui, diminuées d'une lettre ou deux et réunies au nom, donnent les inflexions actuelles de la langue turque. Il est assez probable qu'en remontant à l'origine de la plupart des autres langues, on obtiendrait un semblable résultat.

D'après cela nous pensons que dans la langue arabe les cas ont été de même formés originairement par l'apposition des particules qui les régissent encore aujourd'hui, et que les inflexions, *on*, *in*, *an*, qui ne s'expriment même pas par des lettres, mais simplement par des *points-voyelles*, sont le résultat de la culture progressive de la langue, ou, pour mieux dire, sont de l'invention des grammairiens. En appliquant ces inflexions au verbe, ils ont réussi à en mieux déterminer les modes, qui sans ce secours (et c'est encore le cas de la plupart des temps) n'eussent pu l'être que par la simple disposition des parties du discours. En adhérant donc à l'opinion de Michaëlis et d'autres grammairiens qui considèrent les *tenwin* ou *voyelles nasales* et les *harékat* ou *motions* en général, comme une invention des grammairiens arabes, nous sommes cependant fort éloignés de les regarder comme superflus et inutiles, vu qu'ils servent à mettre en évidence les rapports des mots et des propositions, à distinguer les temps et les voix, et à donner au système grammatical de la langue arabe toute la perfection dont il étoit susceptible.

Les Arabes ont un article, *el* ou *al*, article bien connu même de ceux qui n'ont aucune teinture de l'arabe, à cause du grand nombre de mots de cette langue qui ont passé dans les idiômes européens. M. Silvestre de Sacy, qui déjà dans ses *Principes de grammaire générale*, a diminué le domaine du pronom pour augmenter celui des articles, et qui, dans la préface de la seconde édition, a soutenu avec raison son opinion contre celle du traducteur Danois de cet excellent ouvrage, fait l'application du même principe à la grammaire arabe, en établissant deux articles, le *déterminatif* et le *démonstratif*. Ainsi M. Silvestre de Sacy ne regarde comme de véritables pronoms que les seuls *pronoms personnels*, et il exclut également de cette classe les prétendus *pronoms relatifs* et *interrogatifs*, dont il traite dans un chapitre séparé, sous le titre de *mots conjonctifs* et *interrogatifs*, soit *noms*, soit *adjectifs*. Les Arabes qui n'ont pas fait de ces mots une partie du discours séparée, les classent avec raison parmi les noms.

Nous avons déjà remarqué de quelle manière ingénieuse les grammairiens arabes ont rapproché les cas et les modes, en considérant ceux-ci comme les cas du verbe, et formant les uns et les autres par les mêmes inflexions. Ils en ont fait autant pour les personnes des verbes où ils ne voyent que des pronoms, tantôt cachés, tantôt appareus, nouvelle preuve de l'esprit vraiment philosophique qu'ils mettoient dans leurs spéculations. Aussi ne peut-on s'empêcher d'avouer que si d'un côté, à force de règles et de subtilités, ils se sont plu à hérissier leur système grammatical de difficultés presque insurmontables, d'un autre côté aussi, par les analogies les plus heureuses et les rapprochemens les plus ingénieux, ils sont par-

venus à compenser ces difficultés, et à répandre même quelque charme sur un genre d'étude qui, en général, est assez stérile et fastidieux.

Le septième chapitre traite des particules qui constituent la troisième partie du discours chez les Arabes, et qui embrassent nos *prépositions*, *adverbes*, *conjonctions* et *interjections*. La lecture répétée de ce chapitre ne sauroit être trop recommandée aux élèves; ils y trouveront non-seulement des particules qu'ils chercheroient en vain dans les lexiques, mais encore des exemples précieux pour l'intelligence de la véritable valeur de ces mots. Les Arabes ont originairement un très-petit nombre d'adverbes; mais ils ont en revanche une très-grande facilité pour en former de tous les noms et de tous les verbes, en les mettant à l'accusatif absolu. Cette disette originaire d'adverbes dans une langue aussi riche que l'arabe, milite puissamment contre l'opinion d'Adelung qui fait de l'adverbe une partie du discours extrêmement importante, et croit y voir le fonds d'où toutes les langues auroient tiré leurs adjectifs, tandis que dans l'arabe tous les adjectifs et presque tous les adverbes viennent évidemment du verbe.

Dans le paragraphe des conjonctions, il se trouve des observations très-déliées sur quelques-uns des mots de cette espèce: par exemple, sur les deux *si* des Arabes, dont l'un indique une simple condition, et l'autre une supposition. L'abondance des particules, qui servent à nuancer les rapports des mots et des propositions, est une nouvelle preuve du haut degré de culture de la langue arabe qui, sous ce rapport, peut hardiment rivaliser avec la langue grecque. Ce sont ces particules qui, ne pouvant pas toujours être rendues dans nos langues modernes par des nuances déter-

minées, ont été longtemps regardées par nos grammairiens comme de simples particules explétives.

Quelque travail que doive avoir coûté à M. Silvestre de Sacy, la composition de la première partie de sa grammaire, et quelque mérite qui la distingue, on peut dire qu'elle est encore surpassée par la seconde partie, par le troisième livre surtout, où la syntaxe arabe est développée avec une profondeur et une sagacité admirables. Après avoir donné la définition de toutes les parties de la proposition simple ou composée, complexe ou incomplète, l'auteur procède à l'application des règles, en commençant par la syntaxe des verbes relativement à l'emploi des temps et des modes. Nous avons déjà observé que ces derniers n'ont jamais été envisagés comme tels par les autres grammairiens, avant M. Silvestre de Sacy. Il en distingue six, savoir : l'*indicatif*, le *subjunctif*, le *conditionnel*, l'*énergique*, l'*impératif* et l'*impératif-énergique*; mais ce nombre n'a rien d'effrayant, attendu que les quatre premiers modes ne sont distingués, par des formes particulières, que dans un seul temps, savoir, dans l'aoriste.

Les exemples nombreux choisis par M. Silvestre de Sacy, pour déterminer l'emploi de ces divers modes et faire connoître les conjonctions qui les régissent, ne sont pas moins précieux que ceux qu'il a donnés dans la première partie au sujet de l'emploi des temps. Une observation de l'auteur, aussi fine que juste, nous apprend que toutes les particules qui gouvernent le subjunctif, peuvent se réduire à la particule *an* (*ut*), et que toutes les conjonctions qui régissent le conditionnel, équivalent à la conjonction *in* (*si*); l'une et l'autre de ces particules accompagnent toujours ces modes, soit d'une manière expresse,

soit implicitement. La première de ces deux particules et tous les mots qui la remplacent, sont nommés *el-né-wassib*, c'est-à-dire, doués de la propriété de régir le verbe au cas *nasb* (*mode subjonctif*); la seconde, et tous les mots qui en font la fonction, portent la dénomination commune d'*el-djéwazim* (*retranchant*), parce qu'ils exigent la suppression de la voyelle finale des différentes personnes du verbe à l'aoriste, pour en former le *mode conditionnel*.

Le cinquième chapitre traite de la syntaxe des noms par rapport à l'emploi des cas. Ce n'est qu'en l'étudiant avec soin qu'on parviendra à comprendre la nature d'une infinité de rapports dont on ne sauroit sans cela se rendre compte. Tous les rapports indiqués par les différens cas, sont éclaircis par un grand nombre d'exemples pris dans le Coran et les commentaires qui existent sur ce livre classique, particulièrement dans celui de Beïdhawi. Les rapports exprimés par le génitif sont, comme dans toutes les langues, les plus nombreux. L'accusatif, considéré comme cas elliptique, supplée avec avantage aux adverbés proprement dits, et exprime toutes les circonstances modificatives du sujet, du verbe, de l'attribut ou de la proposition entière; ce que l'auteur prouve évidemment en parcourant les différentes espèces de termes circonstanciels de temps, d'étendue, de lieu, de manière, de comparaison, d'intention, et plusieurs autres.

Le septième chapitre renferme les règles de la syntaxe du sujet et de l'attribut. On pourra y prendre une idée claire et précise du *mobtéda* et du *khabor* des Arabes, confondus jusqu'ici par les grammairiens européens, tantôt avec le sujet et l'attribut, tantôt avec le nominatif et l'accusatif, quoiqu'ils en diffèrent

essentiellement. La syntaxe des complémens des verbes et des noms, est traitée avec une étendue dont on doit savoir d'autant plus de gré à l'auteur, qu'elle a été tout-à-fait négligée jusqu'à présent dans nos livres élémentaires arabes. Toutefois nous nous permettrons de ne pas partager l'opinion de M. Silvestre de Sacy au sujet du *masdar* ou *nom d'action*, qu'il regarde comme la racine logique du verbe; celle-ci nous paroît être la même que la racine grammaticale, savoir, la troisième personne du prétérit, vu que cette personne du verbe exprime tout simplement un sujet agissant, tandis que le nom d'action présuppose déjà une abstraction qui n'a pu être faite originellement.

Après avoir épuisé toutes les règles de la dépendance, l'auteur passe à celles de la concordance des différentes parties du discours; puis il s'arrête à la syntaxe particulière des verbes abstraits, à celle des adjectifs verbaux qui servent à exprimer le comparatif et le superlatif, des numératifs, de l'article déterminatif, des pronoms, des particules indéclinables; enfin, après avoir développé avec un art infini toutes les règles de la construction, il termine le troisième livre de sa grammaire par un petit traité de l'ellipse, du pleonasme et des licences poétiques dont la connoissance est absolument nécessaire pour lire les poètes avec succès.

Dans le quatrième et dernier livre, l'auteur considère la syntaxe d'après le système des grammairiens arabes, système que Martellotto et quelques autres grammairiens avoient déjà fait connoître d'une manière peu logique, et qui ne peut véritablement être bien saisi qu'après une étude réfléchie de la grammaire de M. Silvestre de Sacy. Puisque ce sa-

vant n'a pas regardé comme superflu cet exposé de la doctrine des grammairiens arabes, nous ne croyons pas non plus hors de propos de dire ici deux mots de l'enseignement de la grammaire arabe, tel qu'on le pratique encore aujourd'hui dans les Ecoles et Académies musulmanes. Ce n'est assurément pas pour le proposer comme modèle, puisque l'on peut avec cette méthode, être encore écolier à cinquante ans; mais plutôt pour faire sentir tout le ridicule de la lenteur mortelle avec laquelle les professeurs musulmans procèdent dans le développement des diverses parties de la grammaire.

L'enfant qui apprend à épeller commence par différens tableaux de l'*abdjed* (a, b, c.), ornés ordinairement d'arabesques et de fleurs coloriées, pour l'instruire en l'amusant. On y joint pour premier exercice des *inschallah* et *maschallah*, des *allah akber* et *allah kerim*; enfin un *fatiha* (la première surate du Coran), le tout élégamment écrit. Quand l'enfant est en état de lire ces exemples ou plutôt de les réciter, on lui met entre les mains l'*Emselèh sogra* ou le tableau des treize formes des verbes avec les noms qui en sont dérivés. Vient ensuite l'*Emselèh kobra* ou le tableau complet de la conjugaison avec tous les modes, temps, nombres et personnes; l'élève est obligé de l'apprendre par cœur avec l'explication jointe à côté, sans entendre encore la moindre chose aux termes techniques employés dans l'analyse. Voilà quelles sont les trois parties du premier enseignement que l'on reçoit dans les *Mekteb* ou écoles abécédaires.

La grammaire elle-même, divisée en deux grandes parties, savoir, le *sarf* ou la partie étymologique avec la doctrine des déclinaisons et conjugaisons, et le

nahou ou la syntaxe et la construction, ne s'enseigne qu'aux *Médressèh* ou Académies, dans l'ordre suivant :

1.° Le *Bina*, ou la doctrine des parties indéclinables du discours ;

2.° Le *Maksoud* ou la doctrine des inflexions des noms et des verbes ;

3.° L'*Awamil* ou les cent régens, c'est-à-dire, la doctrine des particules ou autres parties du langage, que les Arabes regardent comme les régens qui gouvernent le discours ;

4.° L'*Edjroumîxèh*, c'est-à-dire, le traité des particules qui régissent les complémens ;

5.° Le *Nahou* ou la syntaxe, d'après différents ouvrages renommés, par exemple, la *Kafîèh*, l'*Al-fîèh*, etc. Heureux l'élève, si condamné à parcourir cette pénible carrière, il peut arriver après vingt ans d'étude à un but qu'il atteindrait plus sûrement en vingt mois, avec le secours de la grammaire de M. Silvestre de Sacy !

Telle est l'analyse beaucoup trop incomplète que nous nous sommes hasardés de faire de cet important ouvrage, qui a acquis pour jamais à son auteur l'admiration et la reconnaissance, non-seulement de ses élèves, mais des Orientalistes les plus distingués de l'Europe. J. DE HAMMER.





Exc

D: De 681

ULB Halle 3/1
000 872 067



sb



